



Embargo, 2 juin 2010, 11h00
Seule la version orale fait foi

DISCOURS DE

MADAME DORIS LEUTHARD

PRÉSIDENTE DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE

CHEFFE DU DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE

99^e session de la
CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL

PALAIS DES NATIONS

Genève, le 2 juin 2010

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur général,
Excellences,
Mesdames et Messieurs les Représentants des autorités cantonales et
municipales,
Mesdames et Messieurs,

Le gouvernement et le peuple suisses sont heureux d'accueillir à Genève la 99^e session de la Conférence internationale du Travail.

Je tiens à saluer particulièrement Monsieur de Robien, Président de la Conférence, que je félicite de son élection; M. Juan Somavia, Directeur général, auquel je renouvelle mes vœux de plein succès dans ses importantes fonctions.

Vous m'accordez l'honneur particulier de vous adresser un message au moment où commence votre Assemblée annuelle. C'est, pour moi, l'occasion de montrer l'attachement et le soutien de la Suisse à l'OIT, tout comme mon engagement personnel en faveur de l'action de l'OIT, pour la réalisation du travail décent en Suisse et dans le monde.

Depuis mille neuf cent dix-neuf (1919), l'OIT s'est forgé une légitimité internationale à laquelle nous devons rendre un hommage appuyé. Avec conviction et ténacité, elle est devenue l'organisation-phare chargée de promouvoir la justice sociale par le travail décent et les droits sociaux fondamentaux dans le monde.

Par son mandat et sa structure tripartite, l'OIT a fait œuvre de pionnier en contribuant, grâce au dialogue social à l'échelle internationale, à la mise en place de conditions-cadre destinées à établir des relations économiques et sociales équitables.

Membre de l'OIT depuis sa création, la Suisse est fière d'avoir pu contribuer à ce que le travail des femmes et des hommes ne soient plus considérés uniquement comme un moyen de production, mais comme le pilier central de l'activité économique. La justice sociale a fait du travail un moyen d'accomplissement, d'émancipation et d'intégration sociale, au service de la paix.

La raison d'être et l'action de l'OIT reposent sur des valeurs chères à la Suisse dans le monde du travail :

- le partenariat social et la promotion de l'emploi d'abord. L'agenda pour le travail décent de l'OIT vise la création de plus d'emplois et de meilleure qualité. Ma préoccupation centrale, en Suisse, est

justement d'assurer que toutes les femmes et tous les hommes puissent avoir un travail, principal facteur d'intégration sociale;

- la cohérence et la solidarité ensuite. Pour créer des emplois, je veille à ce que les entreprises puissent bénéficier de conditions-cadre leur permettant d'engager des travailleuses et des travailleurs. Le système suisse favorise par conséquent une approche intégrée des politiques économiques et du marché du travail en les réunissant au sein d'un seul Ministère, celui de l'économie. Ainsi, nous avons su tirer les bénéfices de l'intégration économique globalisée en amortissant, simultanément, les désavantages potentiels dans le domaine social. En misant sur le consensus, la solidarité et la cohérence, la Suisse bénéficie d'une situation privilégiée sous de nombreux aspects.

Ce faisant, elle porte une responsabilité particulière dans les efforts internationaux visant à promouvoir les objectifs de cohérence dans la durabilité sociale.

Mesdames et Messieurs,

Le contexte multilatéral et les conditions-cadre changent continuellement. Cette évolution nous démontre qu'une nouvelle gouvernance mondiale est nécessaire, le capitalisme financier ayant atteint de sérieuses limites.

Alors que l'économie mondiale semble récupérer de la crise, ne nous laissons pas éblouir par des signaux et des indicateurs encourageants qu'il faut certes accueillir avec bienveillance. Ne succombons pas à la tentation de revenir au „business as usual“. Nous ne serons pas sortis de la crise tant que règnent le chômage et le sous-emploi. Le chômage reste une préoccupation essentielle des gouvernements, et nous devons nous efforcer à éliminer les dégâts que la crise a provoqués sur le marché du travail.

Pendant les périodes de croissance, la globalisation a permis d'intégrer des millions de personnes dans l'économie mondiale et d'améliorer ainsi leur destin.

Mais, la crise nous apprend que l'interdépendance des marchés financiers peut rapidement causer des dommages sociaux au plan mondial, alors que l'origine des problèmes se situe dans un seul pays.

Il nous faut des organisations internationales capables d'empêcher rapidement l'extension des crises. Il n'est pas acceptable que certaines entreprises prennent des risques qui mettent l'économie mondiale au

bord du gouffre. Comme petit pays, la Suisse ne peut pas prendre des initiatives toute seule dans ces domaines, mais elle est favorable à des discussions dans les enceintes compétentes.

Ainsi, nous devons réfléchir à élaborer des normes minimales pour la capitalisation afin d'éviter que le citoyen doive, en fin de compte, passer à la caisse.

Pour éviter que les marchés financiers et du crédit ne s'affolent au premier souffle de vent contraire, des prescriptions sur le minimum de liquidités seront nécessaires. Enfin, il est primordial que l'état engrange des réserves pendant les périodes de croissance afin de renforcer les stabilisateurs automatiques que sont notamment l'assurance-chômage et les dispositifs de protection sociale.

La crise n'est donc pas un phénomène passager. Nous devons en tirer les leçons et agir avec responsabilité pour ne pas courir à l'échec. Renonçons à l'immobilisme, à la peur et à la crainte de l'innovation pour saisir les chances que toute crise nous offre.

Il n'est donc pas question de renoncer à nos convictions politiques, intellectuelles et morales. Il ne sert à rien, non plus, de réinventer la roue. Essayons d'abord de rendre le système existant plus solide et plus efficace, puis définissons de nouvelles règles si besoin est.

La nouvelle gouvernance mondiale doit viser à donner un cadre fiable à la mondialisation, pour éviter qu'elle ne serve que les intérêts d'un petit nombre de personnes déjà privilégiées. La loi du plus fort ne peut pas guider la mondialisation, car la liberté n'est pas concevable sans un cadre assurant l'équilibre des forces et la distribution équitables des bénéfices de l'économie de marché.

Albert Camus a écrit dans ses Carnets : *"Si l'homme échoue à concilier la justice et la liberté, alors il échoue à tout."*

Ce dont nous avons besoin, c'est donc d'audace et de courage, de cohérence et de solidarité pour concilier justice et liberté.

Le développement social durable doit favoriser la stabilité et redonner la confiance. Les nouvelles interdépendances qui nous lient exigent plus de coopération et plus de cohérence. Entre les gouvernements d'abord, mais aussi avec les partenaires sociaux, pour relever les défis du développement et pour répondre aux préoccupations économiques, sociales et environnementales.

Nous nous tournons vers l'OIT, car c'est sa priorité de répondre aux besoins de régulation sociale de la mondialisation dans un monde en perpétuel changement.

Vous avez adopté l'année dernière le Pacte global pour l'emploi, qui nous guide sur les mesures à prendre pour assurer que la relance de nos économies soit dotée d'un important volet social. L'OIT développe une stratégie de formation pour offrir aux jeunes et aux exclus du marché du travail des chances d'intégration et de dignité dans le tissu social.

En deux mille huit (2008), vous avez adopté la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable.

L'OIT a ainsi donné la preuve que la cohérence et la solidarité autour du travail décent sont les principes centraux de nos politiques.

Mais cela n'est pas assez.

Nous devons travailler sans relâche à renforcer encore les normes sociales internationales, à promouvoir leur universalité et leur cohérence, pour assurer leur mise en œuvre efficace.

Nous disposons d'un imposant tissu de normes réglementant tant les échanges commerciaux que les questions sociales et environnementales. Les liens existant entre ces trois réglementations peuvent conduire à des conflits d'objectifs, voire à des conflits d'intérêts.

En même temps, il existe une complémentarité évidente entre les objectifs de l'OIT et ceux du système commercial multilatéral ainsi que ceux de la protection de l'environnement.

La libéralisation du commerce international a été un important vecteur de croissance économique et de prospérité. Elle a, depuis plus de soixante ans, largement contribué à l'augmentation des niveaux de vie dans le monde et, partant, au progrès social. Ce sont en règle générale les pays les plus ouverts à l'échange international qui disposent des mécanismes de redistribution sociale les plus développés.

Face à l'interdépendance croissante de la production et des marchés, la mondialisation n'est ni une idéologie ni un programme politique. C'est le résultat d'une évolution technologique suivie d'un développement économique aussi dynamique qu'inévitable. Or, la crise financière nous apprend une fois de plus que le système économique doit être accompagné par un cadre légal approprié.

Ainsi,

- qui ose encore prétendre aujourd'hui que le progrès social découle de la seule ouverture au commerce ? Cette ouverture est certes très souvent une condition nécessaire pour promouvoir la cause sociale, mais à elle seule, elle n'est pas suffisante. Cette ouverture ne fait pas que des gagnants;
- alors que l'on prétend que les pays les plus ouverts à l'échange international disposent de mécanismes de redistribution sociale efficaces, pouvons-nous détourner les yeux face à la situation de nombreux pays, surtout en développement, qui ne disposent pas des conditions-cadre minimales pour élaborer un système de protection sociale fiable ?
- alors que les leaders du G-20 assument leurs responsabilités politiques, est-il concevable qu'ils représentent des pays qui n'ont pas tous accepté les huit normes fondamentales de l'OIT ou qui les violent gravement ? Y aurait-il deux poids, deux mesures, entre un grand nombre de ceux qui ratifient, appliquent - tout en se trouvant exclus du processus de gouvernance mondiale - et certains qui dictent les règles de cette gouvernance ?

Mesdames et Messieurs,

La Déclaration de deux mille huit (2008) spécifie que la violation des principes et des droits fondamentaux au travail ne saurait être invoquée ni utilisée en tant qu'avantage comparatif légitime. Elle dit aussi que les normes du travail ne sauraient servir à des fins commerciales protectionnistes.

En acceptant cette Déclaration, les Etats et les gouvernements se sont engagés pour que les normes fondamentales de l'OIT soient universellement ratifiées et appliquées.

La ratification et le respect de ces normes contribueraient à un cadre fixant les règles du jeu nécessaires à une concurrence sur des marchés ouverts facilitant une redistribution équitable des résultats.

Vous avez, cette année, l'occasion unique de renforcer la mise en œuvre de la Déclaration sur les principes et les droits fondamentaux au travail de mille neuf cent nonante-huit (1998), dans la légitimité renouvelée de l'OIT.

Je vous exhorte à faire preuve de courage pour que la non ratification ou le non respect des normes fondamentales cesse d'avoir une influence

néfaste sur les principes de la concurrence loyale entre les pays, les entreprises et les travailleurs.

Faites, s'il vous plaît, de ces principes et de ces droits fondamentaux une réalité fondée sur les huit normes fondamentales du travail obligatoires, pour que le travail décent ne soit pas découplé de la réalité.

Un tel objectif se justifie d'autant plus qu'il permettra d'effacer des points controversés de l'agenda de la négociation sur la politique commerciale, en particulier de repousser le spectre du protectionnisme.

En effet, les thèmes du commerce, d'une part, et des questions sociales, d'autre part, doivent être traités de façon cohérente afin que la question des clauses sociales ne devienne pas un prétexte favorisant le protectionnisme. Avec la crise financière et économique que nous traversons actuellement, cette tentation est devenue particulièrement forte. Au moment où beaucoup de pays sont confrontés à des difficultés budgétaires et à des hausses du chômage, les pressions domestiques qui les conduisent à se refermer sur eux-mêmes se multiplient. Le recours à des mesures commerciales protectionnistes pour endiguer des problèmes de nature sociale ou budgétaire n'est pas la bonne approche. Au contraire, cela ne ferait qu'aggraver encore la situation économique pour tous et réduire les perspectives d'une reprise économique mondiale solide et d'une croissance rapide de l'emploi.

Je suis sûre que beaucoup de pays partagent le point de vue de la Suisse : la promotion du travail décent a autant besoin de l'ouverture au commerce que de la coopération.

Il est également important que le travail décent trouve sa place dans le cadre des relations commerciales globalisées. Une telle discussion multilatérale permettrait d'apporter plus de clarté et de mieux connaître l'interaction véritable entre les deux réglementations en présence.

Pour renforcer la voix de l'OIT au sein de la gouvernance mondiale équitable, j'exprime la ferme conviction que l'OIT doit avoir le statut d'observateur à l'OMC. C'est la clef qui ouvre la porte vers une coopération plus étroite entre les deux institutions.

Comme indiqué tout à l'heure, nous devons impérativement promouvoir la cohérence dans la mise en œuvre des normes sociales.

L'OIT est le législateur social mondial et en même temps le garant des droits des travailleuses et des travailleurs. Rien ne doit nous détourner du

défi majeur que représente le renforcement du contrôle des normes par l'OIT elle-même. Il en va de la crédibilité et de l'image de l'OIT.

Depuis plus de quatre-vingt-dix (90) ans, notre Organisation dispose d'un système de contrôle de ses normes basé sur la persuasion et la pression morale et politique avec des résultats qui ont fait leur preuve. Pourtant, certains considèrent que l'OIT est un "tigre de papier" !

Pour que les droits au travail soient efficacement promus et réalisés partout dans le monde, le système de contrôle des normes du travail devra être simplifié. Cela devrait permettre d'éviter l'interprétation différente des normes au gré des instances ou selon les convenances, de retreindre la prolifération des procédures et par la même, de favoriser la clarté.

Ainsi, la constitution de l'OIT prévoit la possibilité de mettre en place un Tribunal pour "dire le droit". Vous avez entamé des délibérations à ce sujet, et je vous invite à poursuivre votre réflexion à ce sujet, afin de favoriser plus encore la sécurité du droit social international.

Dans le même ordre d'idée, il n'est plus acceptable que les violations graves aux normes du travail restent impunies pendant dix ou vingt ans. Les procédures doivent être non seulement simplifiées, mais aussi accélérées. Le recours aux sanctions prévues par la Constitution de l'OIT doit être renforcé et facilité, surtout lorsqu'un pays tire un avantage politique ou commercial indu d'une telle violation. Ainsi, nous pourrions mettre un terme aux distorsions sur les marchés liées au non respect des normes.

La Suisse est favorable à ce que l'action normative de l'OIT soit renforcée pour autant qu'elle vise la consolidation et la révision de normes, lorsque celles-ci présentent une valeur ajoutée. De plus, l'action normative doit être légitimée par une volonté d'un Conseil d'administration et d'une Conférence réformés, pleinement représentatifs, responsables des choix stratégiques et politiques.

La cohérence entre les dispositifs réglementaires passe aussi par un renforcement des synergies entre les institutions internationales chargées d'importantes responsabilités en matière de gouvernance mondiale.

L'OIT est le partenaire naturel du FMI et de la Banque mondiale, de l'OMC, de la CNUCED, du PNUD ou de l'OCDE, dont les buts sont également essentiels pour réaliser la mondialisation de l'économie avec

une véritable conscience sociale dans le monde de demain. L'OIT jouit déjà d'un très large crédit qu'elle doit renforcer autour du travail décent comme plate-forme centrale des activités déployées au sein de ces institutions. Ainsi, l'OIT pourra s'affirmer comme l'un des trois piliers fondamentaux du nouvel ordre économique que sont les finances et le commerce, le monde social et l'environnement.

La Suisse s'engage pour une collaboration renforcée entre ces institutions.

Je salue par conséquent les efforts déployés par le Directeur général pour assurer la prise en compte du travail décent dans les activités de la Banque Mondiale et du Fond monétaire international. Avec la Banque mondiale, ces efforts se concrétisent par la réalisation de projets concrets, notamment dans le domaine de la politique de l'emploi, avec le concours de la Suisse. Je salue également tous les efforts de notre Directeur général pour coopérer étroitement avec l'OMC et les organisations des Nations Unis.

Lors de la Conférence de Vienne sur les droits de l'homme, en mille neuf cent nonante-trois (1993), nous avons consacré le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, dont la réalisation contribue à la stabilité et au bien-être nécessaires aux relations pacifiques et amicales entre les nations.

Promouvoir les droits de l'homme et le travail décent dans ce contexte, c'est aussi favoriser la bonne gouvernance selon les principes et les bonnes pratiques en vigueur au sein des institutions mentionnées. Cette coopération doit donc être renforcée pour que la cohérence des politiques et des programmes réalisés dans les institutions financières, commerciales et de développement passe par le respect et la réalisation pleine et entière des droits sociaux fondamentaux.

Il n'est pas possible de progresser dans l'intérêt de tous sans efforts partagés. Les politiques d'ajustement devraient aussi répondre à cette logique pour assurer l'équilibre entre les efforts demandés aux pays bénéficiaires de l'aide d'une part, et leurs capacités d'ajustement au plan social d'autre part. Ainsi, nous pourrions renforcer l'économie et le potentiel de développement des pays dans le besoin, tout en assurant - par le dialogue social - que les programmes d'ajustement bénéficient du soutien des partenaires sociaux et de la majorité de la population.

S'il est indispensable de parler le même langage dans l'ensemble du système multilatéral, la cohérence passe aussi par l'engagement bilatéral.

L'engagement bilatéral pour promouvoir les normes sociales dans le cadre des programmes de coopération de l'OIT doit être développé avec force et sans conditionnalité politique.

L'usage cohérent des différents instruments de coopération doit avoir pour buts non seulement l'enrichissement et la complémentarité de l'action des institutions impliquées autour du travail décent, mais aussi d'assurer la pleine participation des partenaires sociaux.

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

La légitimité de l'OIT doit s'étendre progressivement aux mesures prises sur une base volontaire par le secteur privé.

Les initiatives privées et volontaires, tels que les labels ou les codes de conduite, sont toujours plus nombreuses à se référer aux normes de l'OIT. Ces initiatives peuvent contribuer à combler certaines lacunes entre les instruments commerciaux et sociaux. Ce développement positif permet de donner une base cohérente à la responsabilité sociale des entreprises.

Les initiatives privées ne sont toutefois pas que des arguments de vente ou de promotion commerciale. Elles mettent en jeu les droits sociaux fondamentaux de l'homme, et elles doivent permettre aux consommateurs responsables de savoir dans quelles conditions ont été fabriqués les produits qu'ils achètent. C'est pourquoi la mise en œuvre opérationnelle de ces initiatives volontaires doit reposer sur une approche cohérente et respectueuse du droit social international.

La cohérence et la solidarité signifient aussi, pour la Suisse, une ligne politique claire vis-à-vis de l'OIT.

La Suisse va élaborer avec ses partenaires sociaux une stratégie nationale visant à assurer une approche intégrée du travail décent en Suisse, à promouvoir le travail décent dans le monde, et à œuvrer pour une OIT renforcée.

Je confirme ici la volonté de la Suisse de siéger au Conseil d'administration pour trois ans, à partir de deux mille onze (2011).

Je vous annonce également la volonté de mon pays de ratifier rapidement la convention sur le travail maritime adoptée par votre

Conférence en deux mille six (2006). Le dossier est actuellement pour traitement au Parlement.

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

L'actualité nous montre chaque jour que la relance de la machine économique mondiale par le renforcement de la coopération économique internationale n'est pas encore suffisante pour gommer les disparités entre pays, pour absorber le chômage et le sous-emploi.

La Suisse va s'engager avec détermination pour que, depuis la Genève internationale, l'économie et le travail demeurent au service de l'homme, avec comme objectif idéal une mondialisation qui lie le progrès économique et le progrès social, en contribuant au développement de tous, en favorisant l'augmentation de la productivité, l'élévation du niveau de vie et, finalement, l'amélioration du bien-être.

Je vous remercie de votre attention.